

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
-------------------------------------	----

Nombre de votants :	33
---------------------	----

Nombre de conseillers présents : 26

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, PARENTHOEN Yannick, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire, TRONEL Sylviane, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoit donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine, PECHARD Katia donne pouvoir à DU VERGER Laurence, PICHON Laetitia donne pouvoir à FAYOT Michel.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2

HACHANI Yohann, MONTOYA Marc-Antoine

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Demande de subvention de Lyon Métropole Habitat en vue de l'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux – 3 avenue Joannès Hubert
--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de financement prévisionnel établi par les bailleurs ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-81-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales, Vie économique du 4 décembre 2025 ;

Considérant que Lyon Métropole Habitat sollicite de la part de la commune une participation au financement d'une opération d'acquisition-amélioration portant sur 4 logements locatifs : 3 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 1 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;

Considérant que cette opération, dont le montant total est de 650 863€, est située 3 avenue Joannès Hubert à Tassin la Demi-Lune ;

Considérant la demande de participation de la commune de Tassin la Demi-Lune pour un montant de 8 680 € ;

Considérant que le montant de cette subvention sera déduit de la contribution de la commune à la taxe SRU dans deux ans, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales, Vie économique réunie le jeudi 4 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser à l'organisme Lyon Métropole Habitat une subvention d'un montant de 8 680 € concernant l'opération d'acquisition-amélioration portant sur 4 logements locatifs située 3 avenue Joannès Hubert à Tassin la Demi-Lune ;
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025 ;
- 3) **AUTORISE** l'adjoint au Maire faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 17 décembre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 DEC. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 DEC. 2025**



Pascal CHARMOT
Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Matthieu KALITA
Matthieu KALITA
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

069-216902445-20251217-D2025-81-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Commune : **TASSIN-LA-DEMI-LUNE**
Opération / Résidence : **3 Avenue Joannes Hubert**

Direction : **Direction de la Maîtrise d'Ouvrage**
Responsable d'opération : **SORONDO Loréa**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Programme

Type de financement	ANRU Programmation 2024		TOTAL
	PLUS Collectif Direct	PLAI Collectif Direct	
Produit			
Maîtrise d'ouvrage			
Nb logements	3	1	4
Surface utile	198,22 m ²	50,01 m ²	248,23 m ²

Subventions

Etat					
Métropole Grand Logement	2 500 €			2 500 €	0,4%
Commune	6 938 €		1 750 €	8 688 €	1,3%
ANRU			11 800 €	11 800 €	1,8%
ANRU METRO	16 500 €		6 750 €	23 250 €	3,6%
Collecteur Action Logement					
Sous-total subventions	25 938 €		20 300 €	46 238 €	7,1%

Prêts

Prêt CDC Travaux					
Prêt CDC Foncier	408 090 €		75 669 €	483 759 €	74,3%
Prêt action logement	60 000 €		15 000 €	75 000 €	11,5%
Prêt PLAI ANRU					
Sous-total prêts	468 090 €		90 669 €	558 759 €	85,8%

Fonds Propres					
	41 811 €		4 055 €	45 866 €	7,0%
Total	535 839 €		115 024 €	650 863 €	100%

Le

29/01/2024

Yann BOUYSSOU
Directeur du Département Stratégie
et Valorisation Immobilière
Signature et cachet :

